

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 31 mai 2018

Le trente et un mai deux mille dix-huit à 20h00, le conseil municipal de Labergement-Ste-Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN [arrivée à 20 H 30], Mr Emmanuel FERCOT, Mr Philippe PAILLARD, Mr Didier PREVALET, Mr Pascal REGARD, Mr Florent ROBBE.

Etait absente excusée : Mme Céline JEANNOT qui a donné procuration à Mme Marie-Hélène TRIMAILLE.

Etait absente : Mme Caroline JEANNINGROS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

• **Acceptation du compte rendu de la séance précédente** :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Renouvellement du bail commercial de l'auto-école :

Les modalités du renouvellement du bail de l'auto-école sont acceptées à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention entre la Commune et le camping du Lac :

La convention qui lie la Commune et le camping du Lac pour la gestion de l'aire de camping-car est reconduite avec modification des dates de fin de convention. Unanimité.

3. Remboursement de la redevance pollution aux agriculteurs :

Cette redevance a été encaissée à tort depuis de nombreuses années par la commune pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Il y a lieu de rembourser les agriculteurs de la commune sur les montants versés durant les 5 dernières années, soit 5807,68 €. Cette somme sera déduite de la prochaine déclaration à l'agence de l'eau.

Unanimité

4. Tarifs de l'Espace les Vallières :

Ils sont reconduits à l'identique.

Unanimité.

5. Remboursement sur primes d'assurance :

Le Conseil accepte le remboursement d'un trop perçu sur les primes d'assurance de la commune. Unanimité.

6. Remboursement sur le contrat de maintenance du défibrillateur :

La maintenance du défibrillateur n'a pas été effectuée l'an dernier. Son montant sera remboursé à la commune. Unanimité.

7. Demande de Vita Montana :

L'association Vita Montana demande l'autorisation d'organiser cet été une animation sportive sur la base de loisirs et d'utiliser le préau en cas de mauvais temps.

Le Conseil donne son accord si la prestation est gratuite (aucune activité lucrative ne peut être effectuée dans la Réserve Naturelle) et si les animateurs sont en possession des diplômes requis.

Arrivée de Mme Virginie CUENIN à 20 h 30.

8. Demande de participation au projet patrimoine de l'Ecole des Deux Lacs :

En remplacement du voyage scolaire, l'école des Deux Lacs sollicite la Commune pour une subvention de 644 € qui couvrirait les frais de leur projet patrimoine basé sur l'histoire du Château de Joux.

Unanimité

9. Déclassement de terrains :

Suite à l'acceptation par le Conseil de la vente de terrain à Mme PASQUIER et à la SCI les Foulques, il y a lieu de modifier les termes de la délibération prise : il faut noter dans la délibération que le terrain est « déclassé puis vendu » et non l'inverse.

M. PASQUIER et Mme TRIMAILLE ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

Unanimité des votants.

10. Construction PELLEGRINI : servitude de passage :

Le Conseil donne son accord pour déplacer la servitude de passage à condition qu'aucune conduite ne soit située sous l'emprise de l'accès au bâtiment.

Questions diverses :

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le dossier a été confié à la Communauté de Communes et fera l'objet d'une étude par celle-ci.

- Mur de soutènement Chemin de l'Ecluse : Il s'effondre par endroits. Deux solutions techniques sont proposées et seront étudiées après obtention du devis remis par l'entreprise contactée.

- Bordures du Chemin de Brailly : Certaines bordures se délitent. Sous garantie, elles seront remplacées par l'entreprise Colas.

- Demande d'acquisition de terrain par le GAEC Martin de la Croix : Le géomètre sera mandaté pour matérialiser la demande.

- Demande d'acquisition de terrain par Messieurs Alexandre DEFRASNE et Stéphane BOSSY : Le géomètre sera mandaté pour matérialiser les demandes.

- Mr Régis ROBBE a déposé un permis de construire, malgré l'avis défavorable de la commission du P.L.U. Ce dossier est en cours d'instruction à la Communauté de Communes.

- Sécurisation du village par la pose de ralentisseurs type « coussins berlinois » : Le Conseil Départemental attend la position de la Commune pour la sécurisation de la traversée du village. Cette opération est en attente de l'étude financière de la Commune par Mme CHAMEL, Trésorière.

Une solution provisoire, afin de limiter la vitesse des véhicules dans certaines rues du village, serait la pose de modules amovibles.

Le coût d'un élément est de 654 € HT (contre 11 600 € pour un feu de signalisation).

Dans un premier temps, ces ralentisseurs seraient disposés rue des Frêtes, Grande Rue et rue du Lac.

1 Contre et 2 Abstentions.

- Fermeture estivale du bureau de Poste : Après négociations, le bureau de Poste ne sera fermé que durant une semaine sur les trois annoncées.

- Affaire ROLLAND : La Commune a gagné le procès qui était intenté contre elle. Elle sera indemnisée à hauteur de 500 € sur les 1 885 € déboursés à ce jour.
- Assainissement « la Boissaude » : Le financement de cet assainissement est à la charge de la Commune. Un cabinet doit être consulté afin de seconder la Commune dans cette opération.
- Emplois saisonniers : Suite à la surcharge de travail, la Commune procédera à l'embauche de saisonniers à partir du 15 juin.
- Vente de terrain et échange avec Mme POINSOT : Un rendez-vous sur le terrain est fixé le 20 juin.
- Fermeture des voies : Suite aux travaux forestiers dans la Combe et à la fermeture de celle-ci, la Commune prend un arrêté de fermeture des routes de Beaumont et de Fourcatier du 4 au 16 juin. La Petite Fuvelle fera l'objet d'une observation durant les 1ers jours de déviation.
- Vente de terrain à la Société de Fromagerie « La Fruitière des Lacs » : Un plan de bornage est à prévoir pour l'escalier et la bande de terrain à Mr. ROBBE.
- Devis peinture St Théodule : La commune avancera les fonds pour la réfection des peintures de la chapelle.
- Classement Espace les Vallières : La salle a été reclassée en catégorie 3, ce qui diminue considérablement les contraintes de personnel de sécurité.
- Chablis : 800 m3 de bois sont au sol suite aux différentes intempéries.
- Funérarium de Pontarlier : Les travaux ont démarré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Labergement-Sainte-Marie, le 5 juin 2018

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène TRIMAILLE



LE MAIRE,


Daniel PASQUIER